

Remplacement du mazout—Loi

économie de marché libre ne sont pas sains d'esprit. Même Texaco et Gulf savent qu'il n'en est rien.

Le député n'a-t-il pas l'impression que ses électeurs ont besoin d'aide pour participer aux programmes d'économie d'énergie?

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais la période de questions et d'observations est terminée. Je donne la parole au député suivant. En vertu du paragraphe 35(2) du Règlement, il aura dix minutes.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) pour un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Je sais que la présidence a déjà fait certaines remarques en ce qui concerne l'application de l'alinéa 35(2)b) du Règlement qui limite maintenant les discours à dix minutes. Les services du greffier vous diront, monsieur le Président, que 25 députés ont déjà pris la parole et que les huit heures réservées au débat sont terminées. Par conséquent, en vertu du Règlement, la Chambre en est maintenant à la période des discours de dix minutes.

Toutefois, je voudrais faire remarquer à la présidence qu'il y a une différence d'interprétation dont je voudrais l'entretenir. En réalité, le texte français et le texte anglais du Règlement ne sont pas parfaitement identiques. En anglais, l'alinéa 35(2)b) du Règlement se lit ainsi:

... twenty minutes following the first three speakers, if that Member begins to speak within the next eight hours of consideration; ...

En d'autres termes, huit heures de ce que l'on appelle en anglais «consideration».

● (1430)

[Français]

En français on dit, et je cite:
... les huit heures de débat ...

[Traduction]

«Consideration» est un terme qui pourrait peut-être comprendre les 20 minutes prévues pour les discours plus les dix minutes allouées pour les commentaires et les questions. Il pourrait même embrasser les rappels au Règlement, la question de privilège et toutes les autres interventions qui ont toujours fait partie de cette période de huit heures depuis que nous avons modifié notre Règlement. Monsieur le Président, je crois que vous restreignez les privilèges de certains députés qui pourraient normalement prendre la parole pendant 20 minutes.

On pourrait toujours prétendre que 21 députés ont pris la parole à propos du projet C-24 jusqu'ici, mais nous aurions dû en avoir 24, c'est-à-dire trois par heure pendant huit heures. Comme il y en a trois de moins, c'est trois fois 20 minutes qui nous sont supprimées sans compter la période habituelle de 10 minutes pour les questions et les commentaires.

Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je crois qu'il faut rappeler les raisons qui nous ont incités à modifier le Règlement. Songeons à l'époque où le débat durait 30 minutes plus, avec le consentement unanime de la Chambre, les questions posées au député qui avait la parole. Nous assistions, en ce temps-là, à une série de monologues. Nous avons cherché des améliorations pour qu'il y ait davantage de

dialogues à la Chambre. Nous avons décidé que, après le discours d'un député, on pouvait lui poser des questions pour savoir s'il n'était pas en dehors du sujet ou établir si les arguments qu'il avait avancés étaient bien fondés.

Monsieur le Président, la Chambre doit donc décider si elle adopte dorénavant cette façon de faire ou si elle préfère plutôt le débat sous forme de monologue auquel tous les députés sont appelés à participer pour étudier les questions dont ils sont saisis. Si les 10 minutes se limitent aux commentaires et aux questions sans être comprises dans le débat proprement dit, nous devrions le dire carrément au lieu de prétendre qu'elles sont partie intégrante du débat, comme le laisse entendre notre Règlement ...

[Français]

... en français, et je vous sou mets, monsieur le Président, qu'il y a peut-être ici une erreur de traduction, mais je pense que, dans le fond, entre «considération» en anglais et «débat» ... il y a une marge, et je vous demanderais de me donner quelques renseignements sur cette disposition ou sur ces remarques.

[Traduction]

M. McDermid: Monsieur le Président, à propos du rappel au Règlement, je ne peux pas ne pas être d'accord avec mon honorable ami en ce qui concerne les nouvelles dispositions du Règlement, mais s'il se pose des questions sur le temps accordé au débat, il constatera que les greffiers en tiennent un compte rigoureusement exact. J'ai été étonné la première fois que j'ai vérifié, de voir avec quelle précision les greffiers tenaient compte du temps écoulé. Pour ce qui est du point où nous en sommes au point de vue du temps, je crois que les greffiers vont pouvoir dire très exactement que les huit heures sont écoulées. Si c'est un débat sur les nouvelles règles que nous voulons entreprendre à l'occasion du rappel au Règlement, le moment me paraît mal choisi. Si ce sont des recommandations sur le débat que nous voulons faire, il se trouve que les nouvelles dispositions du Règlement me plaisent car nous avons éliminé une grande partie des monologues et ces dix minutes d'échanges mettent de la vie dans le débat.

Je ne peux pas parler des différences de sens entre le terme français «débat» et le terme anglais «consideration», mais s'il s'agit de formuler des recommandations, ce que le député faisait, je suppose, j'espère que nous allons maintenir le système que nous avons maintenant, car il rend les débats à la Chambre plus vivants et plus agréables. J'aime mieux cela que d'avoir à écouter les monologues dont parlait le député.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je concède au secrétaire parlementaire que les nouvelles règles constituent une amélioration et que les débats ne ressemblent plus à des monologues. Je voudrais répéter ce que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a dit. Il existe une différence quand nous parlons de «débat» en français et «consideration» en anglais. Les huit heures en question ne sont pas uniquement consacrées au débat mais aussi à la période réservée aux questions et aux commentaires. Je pense qu'au tout début, beaucoup de gens croyaient que les questions et les commentaires faisaient partie du débat. Pourant, ce n'est pas ce que la présidence a décidé hier.

M. McDermid: Oui.